

**ENTENTES DE RACCORDEMENT
ET ÉNERGIE INJECTÉE**

ENTENTES DE RACCORDEMENT

Les ententes de raccordement suivantes ont été signées :

- S.E.C. Électricité Algonquin (Mont-Laurier), pour la centrale Mont-Laurier, signée le 29 avril 2009 ;
- TransCanada GM, S.E.C. et Innergex GM, S.E.C., pour le parc éolien de Gros Morne, signée le 16 octobre 2009.

ÉNERGIE INJECTÉE

Énergie injectée sur le réseau au point de raccordement pour toute centrale raccordée ayant un engagement d'achat selon le paragraphe ii) de l'article 12A.2 des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (« *Tarifs et conditions* ») :

- La production de la centrale Magpie a été achetée par Hydro-Québec Production, qui a confirmé au Transporteur qu'elle assume l'engagement d'achat associé au raccordement de cette centrale selon les modalités du paragraphe ii) de l'article 12A.2 des *Tarifs et conditions*. L'énergie injectée sur le réseau de transport pour l'année 2009 correspond à 177 591 MWh.
- Aucune autre centrale en service ne faisait l'objet d'un engagement d'achat en vertu du paragraphe ii) de l'article 12A.2 des *Tarifs et conditions*.